

Image not found or type unknown



Annulation d'un contrat de mariage

Par **titzo**, le **12/04/2014** à **13:53**

Bonjour,

Une grande interrogation pour une de mes amies, elle est veuve depuis janvier 2013, un de ses beaux fils lui parle de faire annuler le contrat de mariage qu'elle avait avec son père ; ce dernier avait souscrit une assurance-vie la couvrant elle jusqu'à sa mort, mais dans laquelle figurent les prénoms de ses beaux enfants. Ce beau fils peut-il faire annuler le contrat de mariage. La part de l'assurance-vie des beaux enfants peut-elle leur être remise sous forme de rente viagère, l'intéressée a 77 ans avec des problèmes de vue importants.

Merci